



DOSSIER D'ADHÉSION 2017

(au PMT et aux clusters)

Le Pôle de compétitivité des Microtechniques (PMT) représente, anime et fédère les entreprises ayant des savoir-faire microtechniques en lien avec différents marchés (santé, aéronautique, spatial, défense, sécurité, ...). Par sa connaissance des filières, des enjeux et des acteurs, le PMT vous propose des actions collectives, vous accompagne dans vos développements et dans vos réflexions stratégiques, initie vos projets innovants et collaboratifs.

Pourquoi adhérer au Pôle des Microtechniques ?

- **Pour entrer dans une dynamique d'entreprises innovantes**

Grâce au réseau d'entreprises du PMT, vous rencontrez les bons interlocuteurs et identifiez les meilleurs partenaires. Vous bénéficiez d'une mise en relation ciblée et facilitée entre les acteurs du Pôle aux plans national et international.

- **Pour bénéficier de projets innovants et collaboratifs**

Vous participez à des groupes de travail et bénéficiez d'outils collaboratifs vous permettant d'élaborer des projets d'innovation.

- **Pour accéder à des sources de financement réservées**

La labellisation des projets par le PMT vous facilite l'accès à des financements spécifiques au niveau régional, national et européen.

- **Pour intégrer des dynamiques clusters marchés**

Deux clusters marchés ont vu le jour en 2015, l'un dans le domaine du médical et plus globalement de la santé (Innov'Health) et l'autre dans le domaine de l'aéronautique, du spatial et de la défense (AEROMTECH). Ces clusters sont des accélérateurs de compétences et de business pour les entreprises.

Pour quels avantages ?

- Vous exploitez de nouvelles sources d'informations qualifiées relayées par le Pôle.
- Vous bénéficiez d'un accompagnement de vos projets, de l'idée à la mise sur le marché du produit, d'un accès aux recherches de compétences et savoir-faire.
- Vous profitez d'un programme d'animation original en participant à de nombreux événements (salons, journées techniques) mais aussi en partageant les stratégies de R&D.
- Vous gagnez en visibilité et vous vous assurez une visibilité maximale dans les réseaux influents tant au niveau régional, national qu'international.
- Vous bénéficiez de tarifs attractifs sur de nombreuses offres du PMT.

Quelles sont les conditions pour être membre du Pôle de compétitivité des Microtechniques ?

- Être une personne morale privée ou publique
- Exercer son activité dans l'un des domaines d'activités stratégiques du Pôle : Aéronautique et Défense, Médical, Luxe, Mesures et Contrôles.
- Contribuer à la valorisation du Pôle de compétitivité des Microtechniques, par son activité ou en participant aux démarches collaboratives et aux projets d'innovation portés et labellisés par le PMT.
- Être à jour du paiement de la cotisation annuelle à l'Association du Pôle des Microtechniques conformément aux statuts de l'association.

Toute demande d'adhésion d'un nouveau membre (hors renouvellement) fait l'objet d'une validation par les instances du PMT et ne sera effective qu'après cet agrément.

Le paiement de l'adhésion est requis pour tout organisme ou entreprise partenaire d'un projet collaboratif labellisé par le PMT en cours de financement

Pour adhérer au Pôle des Microtechniques, il est nécessaire de remplir le **formulaire d'adhésion**.

Si vous **ne répondez pas à l'ensemble de ces critères**, vous pouvez tout de même soumettre votre candidature comme membre associé du Pôle des Microtechniques en contactant Laetitia Kherlakian – l.kherlakian@polemicrotechniques.fr – Tél. : 03 81 40 47 55.

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....

Pour le Pôle des Microtechniques
Le Directeur

Pour l'entreprise Membre
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)
Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"

CHARTRE D'ENGAGEMENT ET DE CONFIDENTIALITÉ

Membres et Pôle de compétitivité des Microtechniques

La présente Charte a pour but d'instaurer des rapports privilégiés de confiance et de loyale collaboration entre les membres de l'association **Pôle des microtechniques** et le Pôle lui-même, afin de garantir le dynamisme et l'efficacité de son action collective.

Les membres de l'association, acteurs économiques solidaires du Pôle des microtechniques, s'engagent à respecter les principes déontologiques suivants :

- respecter la confidentialité des travaux développés par le PMT et celle des propos tenus au sein de l'association. Les membres prendront toutes les mesures nécessaires pour préserver le caractère confidentiel des informations portant la mention "Confidentiel". Ces mesures ne pourront pas être inférieures à celles prises pour la protection de ses propres informations confidentielles. Chaque membre s'engage à prendre toutes dispositions pour que ses sous-traitants amenés à collaborer sur un projet confidentiel traitent les informations conformément aux dispositions de confidentialité et d'utilisation du présent engagement.
- agir de façon loyale envers les autres membres en situation de concurrence.

De même, le Pôle des Microtechniques s'engage à respecter la confidentialité des travaux développés par ses membres ainsi que les informations transmises sous le sceau de la confidentialité. Un engagement de confidentialité individuel est d'ailleurs signé par chacun des membres de son Bureau et de son Comité de validation des projets afin que ces derniers préservent toute information désignée comme étant à caractère confidentielle.

Ces principes déontologiques, et notamment de confidentialité, perdurent pendant toute la durée de l'adhésion pour l'adhérent, ou de la durée de son mandat pour le membre du Bureau ou du Comité de validation des projets du PMT et pendant une période de 3 ans après l'arrivée de son terme, sa résiliation ou sa résolution, quelles qu'en soient les raisons ou le fondement.

Le respect des engagements

La signature de la présente Charte engage chaque membre de l'association et l'association elle-même, par le biais de son Président, au respect scrupuleux des principes énoncés ci-dessus. Le Bureau de l'association Pôle des Microtechniques s'engage à en vérifier la bonne application et à agir en conséquence pour garantir le respect collectif de ces principes.

Fait en double exemplaire, à Besançon, le.....

Pour le Pôle des Microtechniques
Le Directeur

Pour l'entreprise adhérente
(Prénom NOM, Entreprise, Qualité)
Faire précéder la signature de la mention manuscrite
"Oui, je m'engage"

CALCUL DES COTISATIONS

Notice explicative

Pour calculer le montant de votre adhésion, nous vous incitons à utiliser l'application Excel correspondante :

- Elle est disponible sur le site internet du PMT (www.polemicrotechniques.fr)
- Elle peut vous être adressée par courrier électronique – Contacter Laetitia Kherlakian (tél. : 03 81 40 47 55 – l.kherlakian@polemicrotechniques.fr)

L'adhésion au Pôle de compétitivité des Microtechniques et aux clusters "marchés" est effective seulement à partir du paiement des cotisations correspondantes.

Adhésion au Pôle de compétitivité des Microtechniques (cf. offre PMT jointe)

La cotisation est calculée sur la base de la valeur ajoutée de l'entreprise (dernière VA connue soit N-1 ou N-2) selon les modalités suivantes :

- Cotisation = 3/10 000 de la valeur ajoutée de l'entreprise.
- Cotisation plancher de 250 € HT et cotisation plafond de 4 250 € HT.

cf. annexe : comment trouver ou calculer sa valeur ajoutée.

Dans le cas peu probable où la valeur ajoutée n'est pas connue au moment de l'appel de cotisation, la contribution est fixée forfaitairement à **2 000 € HT**. Elle est ensuite régularisée en fonction de la valeur ajoutée réelle de l'entreprise dès qu'elle sera portée à la connaissance du PMT au cours de l'année 2017.

Adhésion aux clusters (cf. offre clusters jointe)

Cette adhésion est optionnelle et ouvre droit à des services complémentaires importants.

Pour adhérer aux clusters, **il est obligatoire d'adhérer préalablement au Pôle de compétitivité des Microtechniques** et avoir une activité en lien avec les thématiques des clusters.

Deux offres clusters sont proposées :

- Pôle Innov'Health : cluster des entreprises de la santé du PMT
- Pôle AEROμTECH : cluster des entreprises de l'aéronautique, du spatial, de la défense et de la sécurité.



Le montant HT de la cotisation est calculé sur le chiffre d'affaire N-1 des entreprises :

Chiffre d'affaires	Cotisation
• Inférieur à 500 000 €	250 €
• de 500 000 € et inférieur à 1 000 000 €	500 €
• de 1 000 000 € et inférieur à 5 000 000 €	1 000 €
• de 5 000 000 € et inférieur à 10 000 000 €	1 500 €
• supérieur ou égal à 10 000 000 €	2 000 €

Dans le cas où le chiffre d'affaire n'est pas connu au moment de l'appel de cotisation, la contribution est fixée forfaitairement à **1 500 € HT** par cluster choisi, ou de **2 400 € HT** pour les deux clusters. Elle est ensuite régularisée en fonction du chiffre d'affaires réel de l'entreprise dès qu'il sera porté à la connaissance du PMT au cours de l'année 2017.

Une entreprise, souhaitant adhérer aux deux clusters, bénéficie d'une **réduction de 20 %** sur le montant de cotisation de chaque cluster.

BULLETIN D'ADHÉSION (Entreprise)**Montant de la cotisation**

Adhésion au Pôle de compétitivité Oui Non (en cas de non-renouvellement, merci de renvoyer ce document afin de bloquer la facturation automatique)

Dernière valeur ajoutée connue (Année)

Chiffre d'affaire global (Année)

Adhésion aux clusters

Adhésion au cluster Innov'Health Oui Non

Adhésion au cluster AEROμTECH Oui Non

**Récapitulatif du montant de la cotisation****Montants**

Adhésion au Pôle de compétitivité ① €

Adhésion au cluster Innov'Health ② €

Adhésion au cluster AEROμTECH ③ €

Remise 20 % pour adhésion aux 2 clusters (à calculer sur ② + ③) ④ €

Total HT (① + ② + ③ - ④) €

TVA (20 %) €

Total TTC (année 2017) : €

Application Excel disponible
sur le site internet du PMT
www.polemicrotechniques.fr

Engagement

Je soussigné(e), Madame Monsieur

Prénom Nom

Société

Fonction..... Siret |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Activité

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

E-mail Site Internet

Déclare confirmer ma demande d'adhésion au Pôle de compétitivité des Microtechniques en qualité de Membre et

signe et renvoie la charte d'engagement et de confidentialité

m'acquies du montant de ma cotisation annuelle par :

par chèque bancaire à l'ordre du "Pôle des Microtechniques".

par virement bancaire

Association Pôle des Microtechniques

n° FR76 1250 6200 4955 0255 2045 675 BIC AGRIFRPP825.

Cachet et signature

Une facture acquittée vous sera envoyée à réception du règlement. N° de TVA intracommunautaire : FR 764 879 807 99

BULLETIN D'ADHÉSION suite (informations générales)

Quelles thématiques vous intéressent (indiquer l'adresse électronique de votre collaborateur dédié le cas échéant) :

- Santé** @
- Prénom Nom
- Luxe** @
- Prénom Nom
- Aéronautique, défense et spatial** @
- Prénom Nom
- Microsystèmes** @
- Prénom Nom
- Innovation sociale** @
- Prénom Nom

Contacts principaux au sein de votre entité

	Prénom Nom	e-mail	téléphone
Correspondant direct avec le PMT (si différent de l'engagement)			
Facturation / Service comptabilité			
Service innovation			
Service communication			
Service Ressources Humaines			

Check list

Les éléments que vous devez retourner au PMT sont les suivants :

- ✓ l'exemplaire complété et signé de la charte d'engagement de confidentialité (page 3)
- ✓ le bulletin d'adhésion signé (format papier pages 6 et 7 ou issu de la version électronique)
- ✓ Règlement (chèque ou virement)

Informations complémentaires

Contact : Laetitia Kherlakian – L.kherlakian@polemicrotechniques.fr – Tél. : 03 81 40 47 55

Annexe – Calculer ou trouver sa valeur ajoutée

Qu'est-ce que la valeur ajoutée ?

La **valeur ajoutée** est un indicateur économique qui permet de mesurer la valeur de la production réalisée au sein d'une entreprise (la création de richesse), autrement dit le supplément de valeur apporté par l'entreprise à un produit ou un service provenant d'un tiers.

Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

Comment calculer la valeur ajoutée ?

La **valeur ajoutée peut être calculée de plusieurs manières** à partir de la comptabilité de l'entreprise. Les calculs peuvent s'effectuer à partir du compte de résultat ou de la balance générale des comptes.

Le calcul direct de la valeur ajoutée à partir de la comptabilité

Tout d'abord, la valeur ajoutée peut être calculée directement à partir de la comptabilité de l'entreprise. Le calcul est le suivant :

Valeur ajoutée = Comptes de produits de la classe 70, 71 et 72 – Comptes de charges de la classe 60, 61 et 62

Le calcul de la valeur ajoutée à partir de la marge commerciale

La valeur ajoutée peut également être calculée à partir de la marge commerciale de l'entreprise. Le calcul est le suivant :

Valeur ajoutée = Marge commerciale + Production de l'exercice – Consommations de l'exercice en provenance des tiers

Voici quelques précisions :

- La production de l'exercice correspond aux montants figurant en comptabilité dans les comptes de classe 70 "Production vendue", 71 "Production stockée" et 72 "Production immobilisée".
- Les consommations de l'exercice en provenance de tiers correspondent aux montants figurant en comptabilité dans les comptes de classe 60, 61 et 62

Le calcul de la valeur ajoutée avec les soldes intermédiaire de gestion

Vous pouvez obtenir plus simplement le montant de votre valeur ajoutée grâce aux soldes intermédiaires de gestion. Cet état financier décompose la formation du résultat de l'entreprise en mettant en évidence plusieurs indicateurs importants, dont la valeur ajoutée.